



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 25 JANVIER 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

COLOMIERS RUGBY / C.S. BOURGOIN-JALLIEU RUGBY: A l'occasion de la rencontre Colomiers Rugby / C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby du 6 janvier 2017, comptant pour la 16^{ème} journée de PRO D2, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le Représentant fédéral. La Commission de discipline et des règlements a prononcé :

- à l'encontre de Colomiers Rugby **une amende de 4 000 euros** pour «*Bagarre entre joueurs*», en raison du casier disciplinaire du club ;
- à l'encontre du C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby **une amende de 5 000 euros** pour «*Bagarre entre joueurs*», le club étant à l'origine de la bagarre.